

Europe

COPENHAGUE, FOLKETINGET, 16 ET 17 AVRIL 2012

LA RELANCE DU MARCHÉ UNIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE POUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI EN EUROPE

Les 16 et 17 avril 2012 s'est tenue à Copenhague une réunion des présidents des commissions des Affaires sociales et de l'Économie des parlements nationaux des États membres et des candidats États membres de l'Union européenne. La conférence a été organisée par le *Folketinget*, le parlement monocaméral du Danemark.

M. Yvan Mayeur, président de la commission des Affaires sociales de la Chambre des représentants, a pris part à la conférence.

Première partie: le marché unique et la croissance économique

La conférence a débuté par une réflexion sur les douze initiatives de la Commission européenne pour une relance du marché unique.

Après une allocution de bienvenue de Mme Karin Gaardsted, présidente de la commission sur l'Activité économique, la Croissance et le Commerce du Parlement danois, le ministre danois du Commerce, de l'Industrie et de la Croissance, M. Ole Sohn, a exposé sa vision. Il a plaidé en faveur de quatre des douze initiatives de la Commission européenne, qui sont les plus susceptibles de favoriser la croissance économique:

- l'utilisation efficace des investissements publics, qui peuvent soutenir l'économie;
- l'instauration d'un brevet européen;
- le soutien du capital à risque, en particulier en facilitant l'accès au capital pour les jeunes entreprises innovantes;
- la création d'un marché unique numérique qui fonctionne bien.

M. Henrik Morch, chef d'unité de la Direction générale Marché interne et Services a commenté les options politiques de la Commission européenne. Il a réalisé une analyse sur la base du rapport de l'ancien commissaire européen Mario Monti concernant les défis pour le marché unique, en accordant une attention particulière aux thématiques suivantes:

- le marché unique est considéré comme une évidence, alors qu'il s'agit d'une grande réalisation, aux conséquences très importantes;
- on se focalise surtout sur les problèmes du marché unique, alors que ses avantages substantiels sont à peine évoqués;
- il existe encore sur le terrain un potentiel inexploité considérable: il restera toujours des défis susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché unique;
- le manque de contrôle des règles européennes par les États membres demeure un défi de taille.

Dans sa politique, la Commission européenne recherche un équilibre entre, d'une part, la promotion d'un climat économique propice à l'entreprise et, d'autre part, la protection des citoyens et des consommateurs. Il faut sans aucun doute s'attendre à des négociations difficiles en ce qui concerne les 11 initiatives déjà formulées, ainsi que la douzième initiative relative à l'Europe numérique, qui sera bientôt proposée, et les 12 nouvelles initiatives que la Commission européenne prendra fin septembre 2012. Compte tenu du potentiel important que représente encore le marché unique, en particulier grâce aux possibilités qu'offrent les nouvelles technologies, les différentes procédures législatives doivent être menées à bien le plus rapidement possible.

Trois jeunes entreprises du domaine des technologies (Greenwave Reality, Sitecore et Novo Seeds) ont ensuite été invitées à commenter le fonctionnement du marché unique. Elles ont identifié les principaux obstacles auxquelles elles ont été confrontées: l'obtention d'aides publiques dans la phase de lancement, la complexité de la procédure de délivrance de brevets, la multiplicité des régimes de règles et d'exemptions fiscales, la prolifération des langues dans l'Union européenne, l'internationalisation des entreprises (qui doit être plus rapide qu'aux États-Unis et qu'en Asie), les limitations en matière de recrutement de nouveaux collaborateurs.

Le soir, les participants à la conférence ont assisté à un discours relatif au "Mind Lab", une méthode qui entend inciter à sortir des sentiers battus pour stimuler l'innovation dans notre économie.

Deuxième partie : transposition, mise en œuvre et application du droit de l'Union européenne

Après l'introduction de M. Lennart Damsbo-Andersen, président de la commission de l'emploi du Parlement danois, le modèle du marché de l'emploi danois a été exposé aux participants par M. Jens Klarskov, directeur général et membre de la Chambre de commerce danoise, et par M. Gunde Odgaard, représentant syndical du secteur de la construction. Ces deux orateurs ont également indiqué qu'une transposition différenciée des directives européennes entravait le fonctionnement du marché unique, et ils ont formulé des solutions envisageables pour résoudre ce problème : l'établissement de règles claires au niveau européen, l'échange de bonnes pratiques, une « mise au pilori » sous la forme de la publication des résultats des États membres en ce qui concerne la transposition des directives, l'évaluation *ex ante* et *ex post* des effets de la réglementation. Enfin, ils ont examiné les conséquences de la mondialisation et de la concurrence d'autres régions du monde sur les marchés (de l'emploi) au sein de l'Union européenne.

Troisième partie : droits des travailleurs détachés

M. Koos Richelle, représentant de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, a présenté le nouveau projet de directive relative aux droits des travailleurs détachés. Il a insisté pour que soit établie une meilleure collaboration entre les différentes autorités en vue du maintien des normes sociales au sein de l'Union européenne.

Les participants à la conférence ont également visité un chantier à Hellerup, où ils ont engagé un débat avec des représentants des organisations syndicales et patronales à propos du dumping social et du détachement des travailleurs.

Conclusion

M. Damsbo-Andersen a tiré les conclusions suivantes de la conférence :

- les défis relatifs au développement du marché unique sont importants, en particulier dès lors que les règles de l'Union européenne sont souvent en conflit avec les pratiques et les opinions nationales établies. Les autorités nationales portent la responsabilité principale en ce qui concerne le renforcement du marché unique ; il convient dès lors qu'elles mettent au travail les plus âgés comme les plus jeunes, et qu'elles mènent une politique plus active en matière d'emploi ;
- l'accès au financement est souvent problématique pour les jeunes entreprises. Dès lors que les autorités nationales et européennes ne disposent que de moyens limités, certainement en période de crise économique, le secteur privé doit prendre ses responsabilités, en particulier à l'échelle transfrontalière.